

À lire ...

Marché public du boisé de Scotstown

Avis publics – Avis de motion

Remplacement de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Fermeture du bureau municipal

Terrains à vendre pour construction domiciliaire
Rue Osborne

Écocentre mobile et collecte de produits électroniques désuets

Prochaines séances du conseil municipal de la Ville de Scotstown :

4 septembre 2018 à 19 h

2 octobre 2018 à 19 h

Prochain versement des taxes - Scotstown

31 août 2018



MARCHÉ PUBLIC DU BOISÉ DE SCOTSTOWN

Au parc Walter Mackenzie

Vendredi 10 août de 16h à 18h30

Nous célébrons la semaine des marchés publics

Julie Aubé nutritionniste sera présente (quiz, des coupons de tirage, des cahiers d'activité, des dessins à colorier, un T-Shirt à faire tirer, des magazines l'Actualité à donner, des abonnements à l'actualité à faire tirer, son livre *Prenez le champs!* à vendre)

Cuisinez avec les cuisines collectives : Venez faire un gaspacho* et repartez avec votre plat (Ateliers à 16h30 et 17h30).

Inscription sur fb ou contactez Sylvie Dubé

Plusieurs dégustations seront disponibles sur place

Tirage de bacs composteurs

En musique Stéphane Boucher, accordéoniste

Possibilité de manger sur place au Bistro Petit Écossais. Bières et alcool

Bienvenue à tous

* **Gaspacho** : potage à base de légumes crus mixés servi froid

VILLE DE SCOTSTOWN - AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, que lors de la séance ordinaire du 7 août 2018, et ce

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Marc-Olivier Désilets, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement abrogeant les règlements 362-06 et 395-12 concernant les animaux.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 453-17.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal.

Donné à Scotstown, ce neuvième (9^e) jour du mois d'août deux mille dix-huit (2018).

Monique Polard

Monique Polard, directrice générale

Remplacement de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

À partir du mercredi 22 août, monsieur Fernando Rosas agira à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la ville de Scotstown.

Sa présence au bureau municipal sera la même qu'habituellement soit le mercredi de 13h à 16h30. À partir du mois de novembre, il sera important de prendre un rdv et de bien planifier vos demandes d'informations ou de permis, car il ne sera pas présent tous les mercredis, mais en fonction des besoins.

Veillez noter qu'il n'y aura pas d'inspecteur disponible le mercredi 15 août, de retour le 22 août.

Lise Got

Inspectrice Scotstown

Téléphone : (819) 560-8433 poste 4

Fermeture du bureau municipal

Nous désirons vous aviser que le bureau municipal sera fermé les dates suivantes :

- ✓ Mardi, 14 août et jeudi, 16 août – Vacances annuelles
- ✓ Mardi, 21 août et jeudi, 23 août – Vacances annuelles
- ✓ Jeudi, 13 septembre – Formation
- ✓ Mardi, 30 octobre - Formation

Nous vous remercions de votre compréhension

**Un rêve...
Une réalité...
Naturellement...**

Tout est possible à Scotstown

**Terrains à vendre pour construction domiciliaire
Rue Osborne**

Le conseil municipal met en vente des terrains disponibles pour la construction domiciliaire. Les nouvelles constructions sont admissibles au Programme de revitalisation donnant droit à un crédit de la taxe foncière.

DESCRIPTION DES LOTS À VENDRE

5 lots sont présentement disponibles sur la rue Osborne. Les superficies sont toutes identiques (844,6 mètres carrés) :

- LOT : 4 773 926
- LOT : 4 774 283
- LOT : 4 773 849
- LOT : 4 773 913
- LOT : 4 773 848

RÉSUMÉ DES CONDITIONS DE VENTE DES LOTS

La Ville de Scotstown désire favoriser le maintien et la venue de nouveaux résidents en mettant en vente des terrains boisés destinés à de nouvelles constructions résidentielles.

- les terrains, situés sur la rue Osborne, sont de dimension semblable, c'est-à-dire de 35,05 mètres de profondeur par 24,38 mètres (114,8 pi x 78,74 pi) de frontage qui correspondent à près de 844,6 mètres carrés (9 084 pieds carrés) ;
- les terrains sont cadastrés et piquetés ;
- l'usage principal d'un terrain devra être à des fins résidentielles, soit pour une construction de type unifamiliale isolée ou bi familiale isolée ;
- le prix de vente des terrains est fixé à 6 000 \$ plus les taxes applicables ;
- l'acquéreur et sa famille immédiate ne pourront acquérir qu'un seul terrain en vue d'y construire une résidence permanente ;
- l'acquéreur d'un terrain s'engage à construire un nouveau bâtiment résidentiel d'une valeur minimum de 95 000 \$ incluant le terrain ;
- la ville de Scotstown s'engage à raccorder la nouvelle résidence aux réseaux publics d'aqueduc et d'égout lors de l'érection de la résidence sans frais (à l'exception des conduites devant être installées sur le terrain privé qui sont aux frais du propriétaire).

**Pour plus d'informations ou pour vous procurer
le document complet des informations,
communiquez avec le bureau municipal en composant le 819-560-8433, poste 7.**

- IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT -

AFIN DE RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE GROS REBUT

ÉCOCENTRE MOBILE

SAMEDI 11 AOÛT 2018 DE 8 H 30 À 11 H 30

MATÉRIAUX ACCEPTÉS POUR UN MAXIMUM TOTAL DE 1 MÈTRE CUBE

(1 M DE LARGE X 1 M DE LONG X 1 M DE HAUT)

Meubles en bois ou en métal, bois de construction, branches attachées et planches, métal, électroménagers

**COLLECTE DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES DÉSUETS
SAMEDI 11 AOÛT 2018 DE 8 H 30 À 11 H 30**



En collaboration avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (l'ARPE-Québec) : <https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/>, la Ville de Scotstown organise une collecte spéciale qui aura lieu **samedi 11 août 2018 de 8 h 30 à 11 h 30** au garage municipal de Scotstown, au 21, rue Osborne, afin de ramasser les produits électroniques désuets, et ce, gratuitement.

Tous les produits électroniques recueillis, comme les téléviseurs, les écrans, les ordinateurs et plus encore, seront pris en charge par l'ARPE-Québec, puis acheminés chez des entreprises approuvées, conformes aux normes en vigueur au Canada, pour être recyclés de façon sécuritaire, sûre et écologique. Pour la liste complète des produits acceptés, visitez : <https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-recycler/>

DE PLUS, NOUS ACCEPTERONS LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

MATÉRIEL	NOTES
PEINTURE DE TYPE RÉSIDENTIEL	Les huiles usées (dans les contenants d'origine), peintures usées, piles, cartouche d'imprimante
BOIS DE CONSTRUCTION	-
MÉTAL	-
TEXTILES	-
RÉSIDUS VERTS	Les branches doivent être attachées
STYROMOUSSE	-

